

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 26 mai 2025

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

O.T.W. (Opérateur de Transport de Wallonie) - Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2025 - Approbation des points portés à l'ordre du jour de ces assemblées.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1523-12;
Considérant l'affiliation de la commune à l'O.T.W. (Opérateur de Transport de Wallonie);
Considérant que la commune a été convoquée à participer à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2025 par lettre recommandée datée du 12 mai 2025;
Revu sa délibération du 24 février 2025 désignant comme délégués communaux aux assemblées générales de l'O.T.W.:

- DE VOS Valentin (membre effectif)
- VAN de CASTEELE Bruno (membre suppléant)

Considérant les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée précitée;
Considérant que la commune souhaite, dans l'esprit du décret précité, jouer pleinement son rôle d'associé, qu'il importe dès lors que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de cette assemblée;

Sur proposition du Collège communal;
Après en avoir délibéré;

DECIDE :

Article 1. D'approuver aux majorités suivantes, les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2025 de l'O.T.W. (Opérateur de Transport de Wallonie):

1. Rapport du Conseil d'administration - (pas de vote).
2. Rapport du Collège des commissaires aux comptes - (pas de vote).
3. Par voix pour, ... voix contre et abstention(s):
Approbation des comptes annuels de l'Opérateur de Transport de Wallonie arrêtés au 31 décembre 2024.
4. Par voix pour, ... voix contre et abstention(s):
Affectation du résultat.
5. Par voix pour, ... voix contre et abstention(s):
Décharge aux administrateurs de l'Opérateur de Transport de Wallonie.
6. Par voix pour, ... voix contre et abstention(s):
Décharge aux commissaires aux comptes.

Article 2. D'approuver à la majorité suivante, le point ci-après inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2025 de l'O.T.W. (Opérateur de Transport de Wallonie):

1. Par voix pour, ... voix contre et abstention(s):
Modifications statutaires (révision portant sur l'article 6.2. relatif aux actions de catégorie B.)

- Article 3. De charger son délégué à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée à l'article 1er ci-dessus.
- Article 4. De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.
- Article 5. De transmettre la présente délibération à l'O.T.W. (Opérateur de Transport de Wallonie).

PROJET